



MINISTRE DE L'AGRICULTURE

MINISTRE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE



-----0-----

-----0-----

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GENERAL

-----0-----

-----0-----

PLAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2017/2018

Document consolidé de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche





PROGRAMMES DES ACTIVITES PAR FILIERES DE PRODUCTION CAMPAGNE 2017/2018



10 PROGRAMMES BASES SUR LES FILIERES DE PRODUCTIONS VEGETALES



Programme promotion filière riz



Objectifs de production : 2 789 717 tonnes pour une superficie de 947 875ha, soit un rendement moyen de 2 943 kg/ha.

Cette production est répartie comme suit :

- ❖ Riz de saison: **2 661 314 tonnes (95,4 %)** ;
- ❖ Riz de contre saison : **128 402 tonnes (4,6 %)** ;

Le coût total de l'intensification du riz se chiffre à **36 866 800 000 F CFA**, réparti ainsi que suit :

Contribution de l'Etat : **41 %** du coût total;

Contribution des exploitants : **59 %** du coût total. •



Programme promotion filière maïs



Objectifs de production de maïs : 2 722 656 tonnes pour une superficie de 1 035 905 ha soit un rendement moyen de 2 628 kg/ha.

Cette production est répartie comme suit :

- ❖ Maïs conventionnel : 97.5% ; Maïs hybride : 2,2 % ;
- ❖ Maïs irrigué : 0.2 % ; Maïs de décrue : 0,1 %.

Le budget de l'intensification est de 25 568 500 000F CFA, réparti en Contributions de l'État (39%) et exploitants agricoles (61%)



Programme promotion de la filière blé



Objectifs de production : 28 015 tonnes avec une superficie prévue de 7 905 ha.

L'incidence financière du programme est de 459 540 500 FCFA dont l'Etat 34% et les Exploitants 66%.



Programme promotion de la filière mil/sorgho



Objectifs de production : 3 819 175 tonnes avec objectifs d'emblavures 3 724 808 ha et un rendement moyen se situant autour de 1000 kg/ha.

Le coût du programme mil est de 4 724 917 000 FCFA, dont : État 42% correspondant à la subvention d'engrais et des exploitants agricoles 58%.

Le coût du programme sorgho est de 2 468 397 000 FCFA, dont État 41% correspondant à la subvention d'engrais et des exploitants agricoles 59%.



Programme promotion de la filière fonio



Objectifs de production de fonio : 41 967 tonnes avec une superficie de 59 953 ha soit un rendement moyen de l'ordre de 700 kg/ha.

Le fonio n'est pas éligible à la subvention des intrants agricoles. L'incidence financière estimée concerne le coût de semences à la charge des producteurs.

Le coût de semences fonio est de **599 530 000 FCFA**.



BILAN CERÉALIER SOMMAIRE



La production céréalière brute attendue est de **9 401 530** tonnes pour une production nette de **7 568 641** tonnes.

Les besoins de consommation humaine selon la norme FAO (**214** kg/personne/an) sont évalués à **4 271 041** tonnes.

L'excédent de production dégagé est de **3 297 600** tonnes.

La vente de l'excédent de production céréalière pourra générer un revenu brut de **447,9** milliard de FCFA pour les producteurs.



Programme promotion de la filière coton



Tableau: Objectifs d'emblavures et de production

Régions	Superficie en ha	Rendement (kg/ha)	Production en Tonne
Kayes	55 000	960	52 800
Koulikoro	118 000	914	107 800
Sikasso	448 700	1 048	470 150
Ségou	69 700	943	65 750
TOTAL CMDT	691 400	1 119	696 500
Zone OHVN	30 000	950	28 500
Total Mali	721 400	1 005	725 000
RAPPEL 2016/2017	656 085	983	645 000
Evolution %	10	2	12



Programme promotion de la filière coton (suite)



Le coût de l'intensification du système coton est estimé à **136 600 921 675 CFA**.

Le montant de la subvention de l'Etat est estimé à **33 369 000 000 F CFA** soit **24%** du coût total des engrais.

Avec l'acquisition des intrants subventionnés à **11 000 F CFA/sac de 50kg**, **2500 F/sac** de l'engrais organique et **3 000 F/sac** du PNT les engrais vont coûter aux producteurs du système coton **103 231 921 675 F CFA**.



Programme promotion de la filière coton (suite)



Le coût de l'intensification du système coton est estimé à **136 600 921 675 CFA**.

Le montant de la subvention de l'Etat est estimé à **33 369 000 000 F CFA** soit **24%** du coût total des engrais.



Programme promotion des filières niébé et Soja, Sésame, Arachide et Voandzou



Objectifs de production

Niébé : 204 048 tonnes

Soja graine : 12 190 tonnes pour une superficie de 17 200 ha et un rendement moyen d'environ 710 kg/ha.

sésame : 45 320 tonnes

Arachide : 487 430 tonnes pour une superficie de 505 300 ha et un rendement de 965 kg/ha.

voandzou : 25 762 tonnes pour une superficie de 36 753 ha et un rendement de 700 kg/ha.



Programme promotion des filières horticoles (Echalote, Oignon, Tomate, Pomme de terre)



Cultures	Quantité (en tonne)	Cultures	Quantité (en tonne)
Pomme de terre	236 700	Carotte	11 252
Tomate	237 440	Oignon	233 112
Gombo	577 270	Navet	1 744
Pastèque	668 080	Betterave	7 000
Concombre	84 870	Patate feuille	600
Piment :	48 400	Manioc	145 300
Aubergine	85 400	Patate	501 100
Courge/courgette	73 600	Echalote	483 850
Chou :	83 500	Ail	15 450
Melon	52 250	Haricot vert	2 120
Laitue	61 800	Igname:	96 130



Objectifs de production des filières fruitières au titre de la campagne 2017/2018



Cultures	Quantité (en tonne)	Cultures	Quantité (en tonne)
Mangue	751 400	Mandarine	22 570
Orange	118 000	Pamplemousse	11 000
Citron	27 900	Papaye	65 800
Banane	184 985	Anacarde	97 920
Dattes	792		



Programme promotion des filières gomme arabique et Karité



Les objectifs de production pour la gomme arabique sont de **15 325** tonnes. ces productions proviendront des parcelles d'agro foresterie.

Pour la filière Karité les objectifs de la campagne sont :

- ❖ la production de **183 000** tonnes d'amande de karité;
- ❖ le reboisement de **250** ha ;
- ❖ la protection de **500** ha en agroforesterie ;
- ❖ la mise en place de **12 500** plants greffés.



Budget des Programmes de productions végétales

Le coût total des productions végétales est évalué à **158 510 304 700 FCFA**. La contribution de l'Etat est de **49 585 391 700 FCFA** et celle des producteurs **108 924 913 000 FCFA**.



PROGRAMME DES FILIERES DE PRODUCTIONS ANIMALES



Programme Promotion de cultures fourragères

Les objectifs de production sont:

- ✓ **11 440** ha de parcelles de diffusion de cultures fourragères pour une production de **42 159** tonnes de MS de fourrages;
- ✓ **23 600** ha de bourgou pour une production estimée à **236 000** tonnes de MS.

L'incidence financière est de **500 000 000** FCFA (contribution de l'Etat : achat de semences et suivi des parcelles).



PROGRAMME DES FILIERES DE PRODUCTION ANIMALES



Programme promotion de la filière cuirs et peaux

Les objectifs de production sont :

- ✓ 522 200 pièces de cuirs;
- ✓ 1 688 000 pièces de peaux.



Programme promotion de la Filière bétail/viande



objectifs de production: 78 950 tonnes de viande rouge.

Les investissements productifs prévus sont :

- 5 marchés à bétail à construire et **10** autres à réhabiliter;
- 1 abattoir régional et **15** aires d'abattage à construire;
- 7 magasins d'aliment bétail et **10** pistes d'accès à construire;
- **5** périmètres pastoraux, **33** forages et **5** puits pastoraux à réaliser;
- **330 km** de pare- feu à aménager et **200 km** de piste à baliser;

L'incidence financière du programme de promotion de la filière bétail/viande est de **1 530 000 000 FCFA**, soit **459 000 000 FCFA (30%)** au titre de la contribution de l'Etat et **1 071 000 000 FCFA** comme contribution des exploitants (**70%**).



Programme promotion de la filière lait



Objectifs de collecte de lait **8 500 tonnes de lait.**

Les investissements productifs prévus sont :

- ✓ **5 centres de collecte de lait, 3 mini laiteries, 20 kiosques de vente de lait** à Kayes ville et à Mopti;
- ✓ **5 centres de collecte de lait à construire et à réhabiliter** à Zambougou, Konna et Sikasso, Koutiala et Samé;
- ✓ **3 forages équipés de panneaux solaires à réaliser** dans les centres de collecte de Sikasso, Koutiala et Samé.

L'incidence financière du programme de promotion de la filière lait est de **1 700 000 000 FCFA**, soit **510 000 000 FCFA (30%)** au titre de la contribution de l'Etat et **1 190 000 000 FCFA** comme contribution des exploitants (70%).



Programme promotion de la filière avicole



objectifs de production :

- ❖ 2 932 400 pondeuses,
- ❖ 35 000 000 sujets de volaille locale,
- ❖ 539707500 œufs de consommation,
- ❖ 4 665 000 poulets de chair,

L'incidence financière du programme de promotion de la filière avicole est de **5 270 000 000 FCA**, soit **1 581 000 000 FCFA (30%)** au titre de la contribution de l'Etat et **3 689 000 000 FCFA** comme contribution des exploitants (70%).



Programme d'amélioration génétique



Les objectifs à atteindre sont :

- ❖ **20 000** vaches à inséminer avec des semences de races laitières ;
- ❖ **1 000** vaches à inséminer avec des semences de races à viande ;
- ❖ **1 000** petits ruminants à inséminer avec des semences ovines et/ou caprines.

L'incidence financière du programme d'amélioration génétique de **3 408 800 000 FCFA**, soit **94%** au compte de l'Etat et **6%** pour les éleveurs.



BUDGET DES PROGRAMMES DE PRODUCTIONS ANIMALES



Le coût total des activités est estimé à

13 908 800 000 FCFA dont **48%** de contribution de l'Etat et **52%** pour les producteurs.

Le coût de la subvention en intrants et équipements d'élevage est estimé à

10 500 000 000 F CFA dont **34 %** pour l'Etat et **66%** pour les producteurs.



Filières productions halieutiques et aquacoles



Programme promotion de la filière des productions halieutiques

L'objectif de production 110 431 tonnes de poisson de pêche de captures, soit un taux progression de 12%.

Programme de promotion de la filière productions aquacoles

L'objectif de production 5 316 tonnes soit un taux progression de 27%.

Les objectifs de production d'alevins sont de 15 802 105 tandis que ceux en aliments poissons sont de 1 880 tonnes.

Les objectifs d'exportation de poisson : sont de 7 000 tonnes de poisson frais, 3 200 tonnes de poisson fumé et 2 100 tonnes de poisson séché.

Gestion durable des ressources halieutiques: 8 033 permis



Programme d'infrastructures et d'équipements de pêche et d'aquaculture

Les objectifs du Programme sont les suivants :

- ❖ l'acquisition de **14** véhicules frigorifiques de transport de poisson frais et de **100** caisses isothermes ;
- ❖ la construction de **10** marchés au poisson, d'infrastructures de production d'aliment poisson, de **10** écloseries et de **10** unités de production de glace ;
- ❖ l'établissement d'une convention de recherche pour la mise au point de formules alimentaires adaptées à partir des sous-produits agricoles et d'élevage et de pêche
- ❖ Construction de **40** kiosques abris des vitrines réfrigérées dans le district de Bamako.



Incidence financière



L'incidence financière des programmes est de

11 527 320 200 FCFA dont **61,78%** comme contribution de l'Etat et **38,22%** pour les producteurs.



PROGRAMMES TRANSVERSAUX



Programme Aménagements et Infrastructures Agricoles

Aménagements Hydro-Agricoles

Les objectifs d'aménagements de la campagne 2017/2018 sont de **33 927 ha** répartis comme suit :

- ❖ **10 954 ha** en maîtrise totale de l'eau dont **10 559 ha** de grands aménagements (GA) sur lesquels **8 273 ha** seront réalisés à l'Office du Niger et **395 ha** en aménagement de Proximité (AP) ;
- ❖ **22 973 ha** en maîtrise partielle dont **14 535 ha** de GA et **8 438 ha** d'AP.

Les objectifs d'aménagement en petits périmètres maraîchers (PPM) sont de **77 ha** sur les AP. Les travaux de réhabilitation concerneront **450 ha** d'aménagements de proximité dont **175 ha** dans la Région de Mopti et **275 ha** dans les régions de Koulikoro et Sikasso.



Programme Aménagements et Infrastructures Agricoles (suite)

Aménagements Hydro-Agricoles

Les superficies à aménager par région sont les suivantes :
Kayes 1 035 ha ; Koulikoro 1 152 ha ; Sikasso 1 292 ha ;
Ségou 14 183 ha ; Mopti 16 262ha ; Tombouctou 19 ha;
Gao 127 ha; et District de Bamako 10 ha.

L'incidence financière est évaluée à 82 942 500 000 FCFA
dont 53 303 591 668 F CFA pour l'Office du Niger (9 700
ha).



Programme Equipements Agricoles

L'objectif du programme est d'améliorer la production et la productivité agricole en

- ❖ augmentant le niveau d'équipement en traction animale à **45,05%** ;
- ❖ augmentant le niveau de mécanisation à **4,13%** des Unités de Productions Agricoles (UPA)

L'incidence financière est évaluée à **12 530 000 000 FCFA** dont **50%** comme la contribution de l'Etat.



Programme de Protection des Végétaux



L'objectif de la campagne agricole est de prospecter 71 500 ha et traiter 17 143 ha.

Le financement nécessaire à la réalisation des activités de traitement aérien contre les oiseaux granivores est estimé à 261 380 200 FCFA, répartis comme suit:

- ❖ traitement aérien de contre saison : 85 311 200 FCFA ;
- ❖ traitement aérien de saison : 176 069 000 FCFA.



Programme Santé animale



Les objectifs de programme de santé animale sont :

- ✓ **55 181 216** têtes d'animaux et de volailles à vacciner;
- ✓ **36 500 000** doses de vaccins à produire contre les maladies des ruminants et de la volaille.

La surveillance épidémiologique portera sur :

- ✓ Visiter : **6 000** villages, **2 500 000** bovins, **4 500 000** ovins, **5 000 000** caprins, **100 000** camelins, **60 000** asins;
- ✓ Contrôler **500 000** bovins, **750 000** ovins, **1 000 000** caprins, **10 000** asins, **25 000** camelins, **2500** équins, **2000** CIT (certificat international de transhumance).



Programme Santé animale (suite)



Gérer les foyers de maladie à travers :

- ❖ La surveillance de la grippe aviaire ; de la Fièvre de la Vallée du Rift et de la rage ;
- ❖ Le diagnostic des maladies animales qui portera sur : **255** autopsies et **3 225** prélèvements de divers foyers de maladies prioritaires du bétail et de volaille.



Programme santé publique vétérinaire

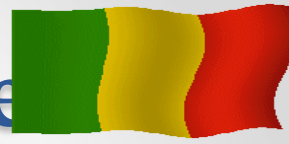


Il s'agira de mettre en œuvre les mesures de promotion de la sécurité sanitaire et la qualité des aliments d'origine animale et aliments pour animaux.

Le coût du programme en santé publique vétérinaire est estimé à **8 099 175 FCFA**.



Programme de recherche Agricole



Les activités porteront sur la poursuite de la mise en œuvre des projets de recherche, la formation diplômante, le renforcement de capacités des acteurs et la production de semences. Les réalisations attendues ont été regroupées par type de production et détaillées par filière et autres programmes de recherche.



Programme nouveaux villages Agricoles (NVA)



Le programme prévoit la création de 10 Nouveaux Villages Agricoles dans les :

- ❖ zones à fort potentiel aménageable du pays notamment :
- ❖ la zone de l'Office du Niger ;
- ❖ la zone du Moyen Bani ;
- ❖ la zone de Sélingué liée au Sankarani ;
- ❖ la zone du lac Faguibine ;
- ❖ la zone du barrage de Taoussa ;
- ❖ la zone du barrage de Manantali ;
- ❖ les systèmes Térékolé –Kolombiné – Lac Magui ;
- ❖ la vallée du Sourou ;
- ❖ les zones lacustres et oasiennes du Nord etc.



Programme nouveaux villages Agricoles (NVA): suite



Par souci d'équité, le programme prévoit également la création de 10 autres nouveaux villages dans les zones exondées des différents bassins agro-écologique du pays le programme des Nouveaux Villages Agricoles (NVA) portera sur :

- ❖ l'aménagement de près de 30.000 hectares pour les 10 à 20 NVA dans les zones à fort potentialités hydro agricole ;
- ❖ l'aménagement de superficies et d'espace pour l'implantation de 10 à 20 autres NVA dans les autres zones agro écologiques du pays
- ❖ l'installation va concerner environ 3.000 jeunes agriculteurs ;
- ❖ et la construction de 3.000 logements économiques dotés de toutes les commodités d'usage ;



Programme nouveaux villages Agricoles (NVA): suite et fin



❖ l'équipement de chacun des villages ainsi créés en infrastructures socio-économiques de base (points d'eau, centres de santé, école, équipements marchands, lieux de culte, espace pour la construction d'infrastructures de collecte de conservation et de transformation des produits agricoles, espaces sportifs et de loisirs etc.).



Programme des centres ruraux de prestations (CRP)



Les CRP sont des entreprises agricoles qui doivent offrir des services pour répondre à une demande venant des producteurs Agricoles des différentes zones agro-économiques, insuffisamment dotés en équipements agricoles.

Les CRP ayant le statut de GIE, leur organisation et leurs modalités de fonctionnement seront régies conformément aux dispositions de l'acte uniforme de l'OHADA portant sur les droits des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt Economique (GIE) ainsi que par les statuts et règlements qui seront élaborés à cet effet.

Les CRP s'implanteront de façon progressive dans les grands bassins de production Agricole sur la base d'un programme pilote portant sur la mise en place de 25 centres.

Les CRP seront installés suivant deux approches :

- ❖ Première approche : les CRP seront installés sur les sites de certains Offices et des CAR actuellement transférés aux collectivités territoriales ;
- ❖ Deuxième approche : ils seront implantés au niveau village ou commune.



Programme des centres ruraux de prestations (CRP): suite



Les promoteurs des centres seront des jeunes hommes et femmes provenant aussi bien du milieu rural que des centres urbains.

Les activités des centres porteront sur la prestation de services aux acteurs des différents maillons des filières végétales, animales et de l'appui conseil.

Les types d'équipements pour les CRP sont définis en fonction de 3 sortes de zones de production dans toutes les régions. Il s'agit des zones de:

- ❖ cultures irriguées ;
- ❖ cultures cotonnières ;
- ❖ cultures de céréales sèches.

Au titre de la Campagne Agricole 2017/2018, le test s'opèrera sur six (6) sites dont 3 anciens Centres d'Animation Rurale (CAR) et 3 Offices à savoir :

- ❖ Sirakorola (Koulikoro) ;
- ❖ Sorobasso (Sikasso) ;



Programme des centres ruraux de prestations (CRP) suite et fin



- ❖ Bewani (Ségou) ;
- ❖ Baguineda (Koulikoro) ;
- ❖ Sélingué (Sikasso) ;
- ❖ Barbé (Mopti).

Les promoteurs des centres seront des jeunes hommes et femmes provenant aussi bien du milieu rural que des centres urbains.



Programme d'exécution de la LOA



Au titre du programme 2017/2018 le secrétariat poursuivra les démarches pour l'adoption par l'assemblée Nationale de la loi foncière Agricole adoptée en conseil des ministres le 07 Octobre 2015.

Programme Structuration Profession Agricole

Les objectifs sont :

- ✓ Poursuite opération enregistrement exploitations Agricoles familiales et entreprises Agricoles;
- ✓ Organisation des journées du paysan, de l'éleveur, du lait, de la femme rurale et du SAFER;
- ✓ Tenue des rencontres statutaires.



Le dispositif de suivi-évaluation est bâti autour des activités suivantes :

- 1) Elaboration du plan de mise en œuvre des activités ;
- 2) Restitution du plan de campagne agricole aux niveaux national et régional ;
- 3) Supervision, évaluation
 - la supervision conjointe des activités (3 missions par Programme) par les structures nationales (**DNA, DNGR, IER, OPV, CNCLP, CPS/SDR, DNPIA, DNP, DNSV, LCV, APCAM, CNOP, AOPP**) et régionales (démembrements des structures nationales citées) ;
 - l'évaluation à mi-parcours du plan de campagne Agricole.



4) Evaluation des performances du secteur Agricole

- Mise en œuvre du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) incluant l'Enquête Agricole de Conjoncture (EAC) ;
- Organisation des revues (sectorielle, projets/programmes, dépenses publiques) ;
- Evaluation des projets/programmes Agricoles (Démarche MENOR) ;
- Mise en œuvre de l'audit institutionnel ;
- Réflexion sur les nouveaux outils et approches pour la préparation des prochains plans de campagne.

5) Concertations

- la tenue des rencontres de concertation sur la mise en œuvre du plan de campagne Agricole (niveau des Directions, Conseils de Cabinet Elargi, communications verbales) ;



planification et suivi-évaluation des activités (suite et fin)

- la tenue des comités exécutifs régionaux de l'Agriculture (CERA)
- la création d'un cadre de concertation entre les Directions Centrales et la profession Agricole pour le suivi de la mise en œuvre du plan de campagne ;
- l'organisation des rencontres bilan 2017-2018 et programmation 2018-2019;
- **6) Communication**
- l'opérationnalisation du plan de communication sur le plan de campagne Agricole;
- la production et la diffusion des bulletins sur le suivi de la campagne Agricole.
- l'élaboration d'une stratégie de communication à la CPS/SDR.



Mesures d'accompagnement



- la formation et la fourniture de l'appui conseil aux producteurs pour renforcer les capacités et faciliter la mise en œuvre du plan de campagne Agricole;
- la poursuite de la politique de subvention d'intrants Agricoles;
- l'application des mesures de rationalisation de l'utilisation des engrais (cartographie, micro-dose, PPE, etc.) ;
- l'appui de l'Etat pour faciliter l'acquisition des alevins par un plus grand nombre d'acteurs (pêcheurs, pisciculteurs, communautés) ;
- le renforcement du dispositif d'appui conseil (recrutement de 500 agents) ;
- le développement des synergies entre les acteurs (Ministères, secteur privé, profession agricole, services techniques, Collectivités territoriales...) dans l'objectif de développer des aspects liés à la commercialisation et à la transformation des produits végétaux et animaux ;
- le contrôle de qualité des intrants agricoles, d'élevage et de pêche ;
- la poursuite de l'opération « pluies provoquées » et la gestion de l'information climatique ;
- la célébration de la Journée Mondiale de l'Alimentation, du lait et le lancement de la Campagne Agricole ;



Mesures d'accompagnement (suite)



- le lancement de la campagne nationale de vaccination du Cheptel;
- la célébration de la journée de l'éleveur ;
- l'opérationnalisation du Fonds National d'Appui à l'Agriculture (FNAA) ;
- l'appui de l'Etat à la mise en œuvre des traitements aériens anti-aviaires ;
- la mise en place d'une commission de sélection des producteurs pouvant accéder à la subvention des équipements agricoles ;
- la mise en place des Comités au niveau national et régional pour le suivi et le contrôle des équipements subventionnés ;
- l'assurance du bon fonctionnement du Comité National de suivi et de collecte des résultats ainsi que la réalisation des missions de supervision dans les différentes régions et des cadres de concertation pour le suivi et la collecte des résultats sur les sites de réalisation d'infrastructures ;



Mesures d'accompagnement (suite et fin)



- la mutualisation des efforts des Ministères en charge du Développement industriel, du commerce, de l'Economie et des finances, du Développement rural et de la profession Agricole pour appuyer les producteurs dans la commercialisation (information, organisation des bourses de céréales, appui en équipements de post récolte, etc.).



Hypothèses et risques majeurs



Hypothèses

Le plan de campagne Agricole a été élaboré en tenant compte des hypothèses suivantes :

- ❖ la consolidation de la paix et de la stabilité socio politique dans le pays ;
- ❖ la régularité et la bonne répartition dans le temps et dans l'espace des pluies;
- ❖ la régularité et la suffisance des crues pour soutenir les activités d'irrigation et de pêche ;
- ❖ la maîtrise des ennemis des cultures, notamment les criquets pèlerins, les oiseaux granivores et les maladies animales ;
- ❖ la mise en place à temps des intrants agricoles, d'élevage et de pisciculture de qualité;
- ❖ la mobilisation à temps des ressources additionnelles (financières, matérielles et humaines).



Hypothèses et risques majeurs (suite)



Risques majeurs

En cas de risques majeurs (sécheresse grave, inondations, invasions généralisées des déprédateurs, épizooties, etc.) le déroulement de la campagne agricole pourrait être perturbé.

Dans cette hypothèse, des mesures d'atténuation des effets doivent être envisagées par l'Etat et ses partenaires pour appuyer les populations affectées : financement d'un plan d'action d'urgence en appui aux populations affectées (appuis en semences et aliment bétail, distribution de céréales, vaccination du cheptel, irrigation d'appoint, octroi de noyaux d'animaux, destockage contrôlé du cheptel, etc.) ; l'exonération des taxes d'importation des céréales, la constitution d'un fonds d'urgence réservé à la lutte contre les calamités naturelles.



Stratégie de mise en œuvre



Elle est organisée autour des axes suivants :

- ❖ le développement des synergies entre les structures du secteur du développement rural en vue d'une gestion judicieuse des ressources disponibles ;
- ❖ le développement du partenariat public-privé dans l'optique d'attirer les investisseurs privés vers le Secteur Agricole et développer les activités de transformation des produits agricoles ;
- ❖ une responsabilisation plus accrue des cadres et agents des Directions régionales du secteur du développement rural ;
- ❖ le renforcement des activités de supervision des Directions centrales ;
- ❖ le renforcement de la communication entre les acteurs ;
- ❖ la conciliation des objectifs de production avec ceux de protection de l'environnement et de l'amélioration des revenus des exploitants agricoles (développement durable) ;
- ❖ le choix de l'option pour l'intensification des productions et productivités agricoles, pastorales, halieutiques et aquacoles. •



BUDGET DE LA CAMPAGNE AGRICOLE



Désignation	Contribution de l'Etat	Contribution des Producteurs	TOTAL
Productions Végétales	139 342 891 700	115 189 913 000	254 482 804 700
Productions Animales	7 089 907 600	7 220 000 000	14 309 907600
Productions Halieutiques et Aquacoles	6 733 578 560	4 553 741 640	11 527 320 200
Programme Santé Animale	989 055 000	7 110 120 000	8 099 175 000
TOTAL Général	153 655 432 860	134 073 774 640	288 419 207 500



PERSONNEL



Prévisions de recrutement du personnel pour la campagne 2017/2018 :

- **500** cadres et agents pour la DNA, la DNGR et les Offices ;
- **350** cadres et agents pour la DNSV, la DNPIA, OPV et la DNP;
- **20** Ingénieurs pour l'IER.



CONCLUSION

Le présent plan de campagne Agricole s'exécutera dans un contexte d'opérationnalisation des engagements de Maputo et la volonté du Président de la République d'octroyer **15%** du budget national au Secteur du Développement Rural.

- Dans l'hypothèse favorable, au terme de la campagne Agricole 2017-2018, il est attendu :
- Au niveau des productions végétales
- **9 401 530** tonnes de céréales;
- **725 000** tonnes de coton graine ;
- **487 430** tonnes d'arachide ;
- **204 048** tonnes de Niébé ;
- **236 700** tonnes de pomme de terre ;
- **751 400** tonnes de mangue.

Au niveau des productions animales, halieutiques et aquacoles :





CONCLUSION (suite)



- **8 500 tonnes** de lait collecté, **78 950 tonnes** de viande rouge, **539 707 500** œufs de consommation, **4 665 000** poulets de chair ;
- **522 200 pièces** de cuirs et **1 688 000 pièces** de peaux ;
- **115 745 tonnes** de poisson frais et **7 000 tonnes** de poisson frais d'exportation, **5 300 tonnes** de poissons fumés et séchés ;
- **55 181 216 têtes** d'animaux et de volailles vaccinées contre plusieurs types de maladies animales et aviaires.

Ces résultats contribueront à l'amélioration des conditions de vie des populations, à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à lutter contre la pauvreté.

Le coût total du plan de campagne 2017-2018 s'élève à **287 679 207 500 FCFA**.



CONCLUSION (suite et fin)



La contribution de l'Etat s'élève à **61 862 752 660 FCFA** répartis comme suit :

- ❖ Subvention des intrants Agricoles : **53 459 217 660 FCFA** ;
- ❖ Subvention des équipements agricoles (Programme Pilote) : **6 315 000 000 FCFA** ;
- ❖ et l'appui conseil : **2 088 535 000 FCFA**.

La mise en œuvre du plan de campagne agricole 2017-2018 nécessite le développement de synergies entre les différents acteurs du Secteur du Développement Rural (Etat, Collectivités territoriales, producteurs, profession agricole, secteur privé, ONG, PTF).



JE VOUS REMERCIE DE VOTRE AIMABLE ATTENTION

